

**SERVICE
DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET
DE SECOURS DES
PYRÉNÉES- ORIENTALES**

BROCHURE DE PRÉSENTATION

SDACR

**Schéma Départemental
d'Analyse et de Couverture
des Risques 2023-2028**

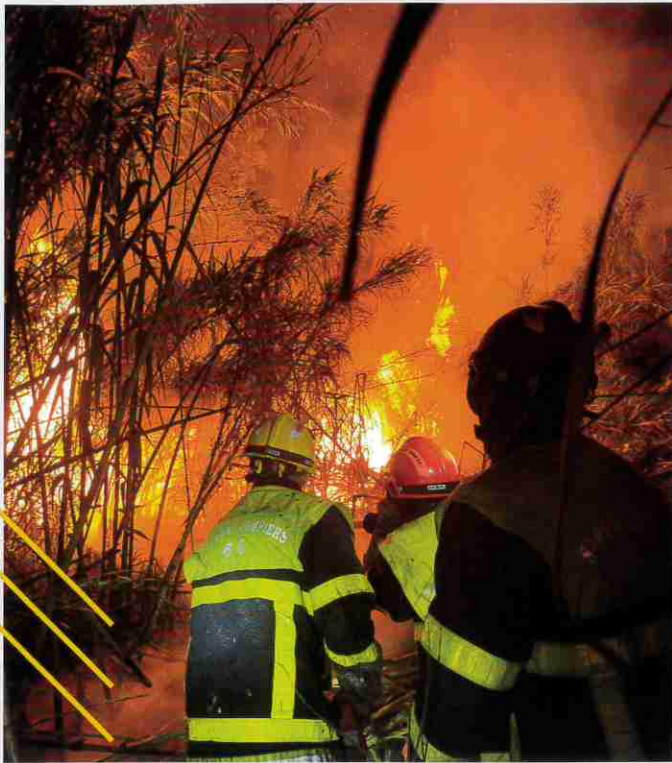


**Télécharger
le Rapport 2023**





LES CONSTATS



Couverture opérationnelle

- La sollicitation opérationnelle a augmenté de 24% en 10 ans, soit deux fois plus que la tendance nationale.
- Selon les projections, le nombre d'interventions en 2028 avoisinerait 42 000 interventions annuelles.
- L'activité opérationnelle se découpe en deux saisons distinctes, une saison «haute» (juin, juillet, août) et une saison «basse» (reste de l'année).
- L'activité opérationnelle nocturne est deux fois inférieure à l'activité diurne.
- 95% de la population est située à 15 minutes ou moins de délai de route d'un CIS.
- Le secteur du Mas Sabol apparaît à l'extrémité du délai de transit de route de 15 minutes des CIS les plus proches.

Ressources humaines

- 70% du volume total de garde (hors dispositifs préventifs) est assuré par les SPV.
- Le nombre total d'heures de garde assurées par les SPV est plus de deux fois supérieur à celui des SDIS de catégorie B.
- Du lundi au vendredi, en journée, 75% du volume d'astreinte prévu par le règlement opérationnel n'est pas assuré.
- Le taux de professionnalisation est réduit par rapport à celui des SDIS de catégorie B.

Risque incendie

- La fréquence et la durée des canicules devraient doubler d'ici 2050, accentuant le risque de feux de végétation et les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers.
- La déprise agricole et l'augmentation des friches aggravent le risque de feux de végétation.
- La baisse régulière des précipitations et l'accroissement des épisodes de sécheresse diminueraient les capacités d'alimentation en eau pour la lutte contre l'incendie.
- L'activité en feux urbains est stable toute l'année, et la répartition jour-nuit est équivalente quelle que soit la saison.
- Les logements insalubres, les effets de «cabanisation» et les normes de construction complexifient la lutte contre les feux urbains.
- La part croissante des véhicules à énergie alternative contribue à augmenter la technicité des interventions sur les feux de véhicules.

Secours et soins d'urgence aux personnes

- Les projections démographiques font varier l'augmentation de la population permanente entre 3500 et 25000 habitants supplémentaires en 2028.
- Le cumul des populations permanente et touristique porte la population totale en période estivale à environ 1 million de personnes.
- Les interventions sans notion d'urgence particulière au moment de l'appel représentent environ 50% des interventions SSUAP.
- Un tiers des victimes ne sont pas transportées vers une structure médicale et sont laissées sur place.
- Depuis 2018, l'engagement de personnels de santé sapeurs-pompiers sur les interventions SSUAP a doublé.
- Le caractère partagé de la mission SSUAP réduit significativement la maîtrise par le SDIS de ses propres moyens.

Secours routier

- Les engins secours routiers ne réalisent que du balisage sur 93% des interventions. L'utilisation de matériel de désincarcération a été nécessaire sur 3% des interventions.
- L'évolution des technologies de véhicules complexifie la technicité du secours routier.

Population

- Moins de 40% des témoins d'un arrêt cardiaque pratiquent les gestes de premiers secours.
- Plus d'un-tiers de la population française ne connaît pas les bons comportements à avoir en cas d'incendie.
- La non-application de règles comme l'obligation légale de débroussaillage accroît les risques de feux de végétation et de forêt.



LES ORIENTATIONS



1

Maintenir une complémentarité équilibrée des ressources humaines au sein du corps départemental



1.1 Renforcer le recrutement au sein du corps départemental

- Augmentation de l'effectif total de SPV et SPP.
- Modernisation du système de recrutement.
- Expérimentation de l'engagement gradué.

1.2 Pérenniser le volontariat et augmenter le vivier des jeunes sapeurs-pompiers

- Renouvellement de la politique de développement du volontariat axé sur l'attractivité et la fidélisation.
- Préservation de la filière de recrutement des jeunes sapeurs-pompiers.
- Diversification des filières de recrutement de SPV issues de la jeunesse.
- Révision du modèle et de l'attractivité de la ressource en sapeurs-pompiers saisonniers.

1.3 Équilibrer la sollicitation du volontariat

- Rééquilibrage du volume global de garde vers une réalisation à 40% par les SPP et 60% par les SPV.
- Renforcement du soutien aux secteurs où l'effort de garde est réalisé entièrement par les SPV, notamment la Cerdagne-Capcir et le Vallespir.
- Etude de l'astreinte de recomposition, consistant à disposer d'un potentiel humain de recouvrement temporaire d'un secteur en départ immédiat.
- Sécurisation de l'utilisation de la ressource humaine dans le cadre réglementaire.

1.4 Intégrer de nouvelles ressources dans le soutien opérationnel

- Renforcement des fonctions de soutien opérationnel avec une intégration accrue des PATS et de la réserve citoyenne du service d'incendie et de secours.

1.5 Renforcer la sécurité des intervenants

- Amélioration de la formation aux équipements de protection individuelle et aux dispositifs de sécurité.

2

Fiabiliser la réponse opérationnelle par une organisation renouvelée

2.1 Consolider le maillage territorial

- Maintien d'au moins 95% de la population à 15 minutes ou moins d'un CIS.
- Etude de la création d'un CIS sur le secteur du Mas Sabole.
- Optimisation de la continuité de la réponse opérationnelle sur les secteurs limitrophes aux départements voisins.
- Actions de formation auprès des populations habitant les zones particulièrement éloignées d'un centre d'incendie et de secours, ciblées sur les risques, les comportements et les premiers gestes.

2.2 Améliorer la réponse opérationnelle par une sectorisation et des potentiels journaliers révisés tenant compte de la saisonnalité

- Révision de la sectorisation en intégrant les évolutions des infrastructures routières et les alternances saisonnières et temporelles de la couverture opérationnelle.
- Révision des potentiels opérationnels journaliers basée sur deux saisons opérationnelles et sur les variations de temporalité.
- Introduction de potentiels opérationnels journaliers dynamiques, apportant une souplesse d'adaptation aux variations prévisibles et localisées de la sollicitation opérationnelle.
- Détermination d'effectifs de référence pour les CIS.

2.3 Améliorer les capacités opérationnelles

- Dotation d'un moyen élévateur aérien à châssis court ou sur porteur pour l'accès aux centres-villes anciens.
- Renforcement des capacités en moyens de pompage et en porteurs d'eau.
- Renforcement des équipes de feux tactiques et de détachement d'intervention hélicoptéré.
- Affirmation de la nécessité d'emploi des moyens aériens locaux.
- Dotation de moyens de lutte lourds contre les feux de végétation et d'une unité de production de retardant.
- Maintien des équipes spécialisées actuelles.
- Création d'une capacité de réponse spécialisée de premier niveau aux interventions à bord des navires et des bateaux.

2.4 Conserver la maîtrise des ressources et de leur emploi par la révision des doctrines SSUAP adaptées aux contraintes territoriales

- Simplification et partage d'un socle commun de traitement des demandes de SSUAP entre le CTA-CODIS et le CRRA.
- Révision de la doctrine de réponse pour les relevages et les ouvertures de porte.
- Détermination de règles de maîtrise des sollicitations pour ca- rrences de moyens privés.



3 Construire une politique publique territoriale de protection civile engagée

- Mise en oeuvre progressive des actes de soins d'urgence, principalement dans les secteurs éloignés des SMUR.
- Promotion et développement de la paramédicalisation des secours.
- Organisation de relais entre effecteurs publics et privés pour le transport de victimes.
- Renforcement des liens avec le secteur médico-social.
- Mise en oeuvre d'indicateurs partagés avec les partenaires du SSUAP.

2.5 Conserver la maîtrise des ressources et de leur emploi par la révision des doctrines incendie, secours routier et opérations diverses adaptées aux contraintes territoriales

- Etude d'une réponse technique au secours routier à trois niveaux :
 - Balisage.
 - Déblocage ou désincarcération.
 - Désincarcération lourde (train, poids lourd, etc.).
- Etude d'une couverture du risque incendie dans les secteurs peu peuplés par des véhicules de première intervention (VPI).
- Recherche d'une diversification des sources d'alimentation en eau (eau de mer, eaux saumâtres, eaux usées, etc.).
- Etude de la juste suffisance de l'armement en personnel des véhicules.

2.6 Accroître la qualité du service rendu par le développement des compétences

2.7 Adapter la chaîne de commandement et de soutien à l'évolution de la gestion de crise

- Garantie de l'armement de la chaîne de commandement pour une intervention de niveau site, et de l'armement simultané en période estivale d'un PC de site et d'un PC de colonne.
- Migration de l'outil logiciel de cartographie opérationnelle vers un outil plus interactif et intuitif.
- Utilisation de nouveaux outils d'observation et de reconnaissance aérienne type drone.
- Développement de la fonction d'officier sécurité.
- Etude d'amélioration globale de la plateforme commune CTA-CODIS et CRRA.



3.1 Encourager le principe de citoyen acteur de sécurité civile

- Déploiement du dispositif «gestes qui sauvent»
- Actions de sensibilisation aux risques auprès du grand public.

3.2 Positionner le SDIS comme acteur majeur de la sécurité civile sur son territoire

- Accompagnement des autorités dans leur rôle au sein du dispositif de protection civile.
- Encouragement au recrutement de SPV par les employeurs publics.
- Participation aux aménagements prospectifs du territoire.
- Amélioration du travail interservices sur la répression.
- Participation aux journées de défense et de citoyenneté.
- Poursuite des démarches transfrontalières de partenariat opérationnel.
- Renforcement de la recherche et du développement dans la surveillance et la lutte contre les feux de végétation.
- Renforcement et organisation de la communication comme vecteur de résilience.





M. Thierry BONNIER

Préfet du département des Pyrénées-Orientales



Je suis satisfait de pouvoir arrêter le document de planification des cinq prochaines années qui optimisera la réponse opérationnelle du SDIS, dans le contexte du changement climatique que nous connaissons et qui nous expose à des risques de plus en plus importants.

Les services départementaux d'incendie et de secours ont célébré leurs 23 ans d'existence, leur pertinence au sein de la politique publique de secours s'est depuis confirmée. Le SDIS des PO en tant qu'établissement public s'est imposé dans le paysage départemental et a su démontrer au fil des années un savoir-faire reconnu en matière d'analyse des risques, de secours et de gestion de crise. Le bilan du SDACR de 2005 en confirme l'héritage.

Mais les SDIS sont de jeunes organisations qu'il est désormais nécessaire de consolider ; leur exceptionnelle faculté d'adaptation dont nous avons pu prendre la mesure lors de la crise COVID doit leur permettre de relever avec sérénité et volonté les défis auxquels doivent faire face dès aujourd'hui nos sociétés.

Le premier et non le moindre est le changement climatique qui impactera avec force la sécurité des populations et la continuité de la vie collective. Le ministère de l'intérieur et des outre-mer a élaboré un document prospectif à l'horizon 2050 qui traduit l'impérieuse nécessité de transformer la sécurité civile française au sein du continuum européen. Immersée dans une société globalisée, la concomitance des crises favorise les tensions capacitaires.

Le deuxième concerne les (r)évolutions technologiques dont le développement exponentiel transforme d'ores et déjà nos sociétés en renforçant leur complexité, leurs interdépendances tout en offrant de fortes potentialités. Les SDIS doivent anticiper pour se préparer à accompagner ces changements en maintenant une posture de veille, de vigilance et d'adaptabilité.

Ces deux marqueurs produisent des tendances lourdes qu'il est indispensable de prendre en compte pour bâtir une organisation agile et solide.

Ces dernières années, les SDIS ont concentré leurs efforts sur leur construction institutionnelle et sur l'accomplissement de leurs missions. L'accroissement constant de leur sollicitation notamment hors du champ des missions d'urgence amène à questionner la réponse globale de secours.

Le SDACR consolide une nouvelle stratégie de la réponse opérationnelle sur le territoire.

Une des pistes proposées est de réorienter une partie de ses ressources vers le soutien aux maires dans la préparation à la gestion de crise de sécurité civile, à l'analyse des risques et à l'aménagement du territoire tout en promouvant auprès des citoyens une culture de sécurité civile et du volontariat sapeur-pompier. Le SDIS doit pouvoir emprunter à terme le chemin de la prévention et de la préparation opérationnelle en s'affirmant comme un catalyseur, un acteur proactif d'une véritable politique publique territoriale de protection civile aux côtés de l'ensemble des acteurs publics, associatifs ou privés afin de garantir un niveau de sécurité efficient et de préserver un modèle d'engagement citoyen dynamique.

Le SDACR qui vous est proposé porte **de nombreuses ambitions**. J'ai la conviction qu'il tracera la voie d'un SDIS agile, performant et moderne emporté par des « Femmes et des Hommes de bonnes volontés ».

Mme Hermeline MALHERBE

Présidente du conseil d'administration du SDIS des Pyrénées-Orientales et Présidente du département des Pyrénées-Orientales



Les missions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sont au cœur de l'action départementale. Les principes de solidarité et de citoyenneté forment valeurs communes afin d'offrir un service public de qualité aux habitantes et habitants de notre département.

Créé en 2001, le SDIS a fait l'objet d'une première phase qui a permis de construire un secours de proximité efficace et reconnu. Dans cette deuxième phase que nous entamons, l'objectif est de consolider cette organisation et de la préparer à affronter les défis de demain.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, un effort financier sans précédent a été engagé par le conseil départemental pour positionner l'établissement dans une trajectoire en mesure d'affronter les enjeux à venir. En effet, le changement climatique impacte déjà notre territoire : la sécheresse et les problématiques de l'accès à l'eau se conjuguent aux risques de feux de végétations et d'inondations. Le SDIS doit poursuivre son engagement dans une politique de développement durable et équitable : la question de la gestion des ressources naturelles et des économies d'énergie doit imprimer l'ensemble de nos décisions.

Des phénomènes exogènes tels que l'intensification des tensions sociales et des menaces géopolitiques, la judiciarisation accrue de la société et les contraintes financières influent sur l'environnement des SDIS. A cela s'ajoute l'avènement de nouvelles technologies génératrices de risques émergents à même de bouleverser nos sociétés. **Le SDACR doit nous permettre de relever ces nouveaux challenges.**

Cette volonté affichée repose sur l'engagement quotidien des femmes et des hommes, sapeurs-pompiers volontaires, sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques qui œuvrent pour assurer en permanence notre sécurité en tout point du territoire. L'augmentation des risques, l'accroissement des interventions ainsi que leur complexification se traduisent par une sollicitation accrue des effectifs notamment des sapeurs-pompiers volontaires. Cette « sur sollicitation » constatée demande un rééquilibrage des effectifs pour permettre l'expression sécurisée de l'engagement citoyen. Aussi, adossé au SDACR, un plan de recrutement conséquent a été validé.

Avec le constat qu'une intervention sur deux effectuée par le SDIS ne revêt pas un caractère d'urgence, il convient également d'apporter un regard nouveau sur l'accroissement de l'activité opérationnelle des services de secours. En étroite collaboration avec les élus, **je souhaite engager le SDIS sur la voie de la prévention et de l'éducation, en particulier envers les collégiens du département en dynamisant une politique publique locale de protection civile.** L'objectif est de participer à renforcer la culture de sécurité civile de chaque habitante et habitant des PO afin d'accroître leur capacité à agir en tant que premier acteur du secours, pour leur propre sécurité et celle de leur entourage. Cette compétence s'accompagne d'un véritable esprit de solidarité, conscient des risques qui l'entourent et d'un usage adapté des services d'urgence. Apprendre à réduire le risque en adoptant les bons comportements permettra de nous renforcer collectivement. C'est à travers cette expression auprès des citoyens que se pose la question de la résilience des territoires ; à cet effet, pour les maires, le SDIS constitue un atout indéniable.

Le SDACR 2023-2028 représente une étape importante de la vie du SDIS ; il trace la trajectoire pour les 5 ans à venir, celle d'offrir un service de secours d'urgence de proximité que je souhaite réactif et efficace, ancré dans son territoire et ouvert à son environnement.



CHIFFRES CLÉS



4 116 km² de superficie
60% de relief montagneux
54 km de côtes
55% de surface forestière

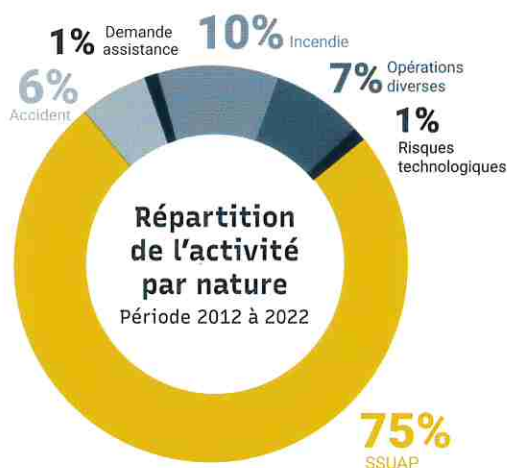


490 614 habitants en 2023 (population légale)
1 million de personnes résidant sur le territoire en période estivale



2 422 agents

- 82% de sapeurs-pompiers volontaires (SPV),
- 13% de sapeurs-pompiers professionnels (SPP),
- 5% de personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)



39 489 interventions en 2022
1/4 d'interventions supplémentaires par rapport à 2012



222 160 appels téléphoniques reçus au CTA-CODIS



41 centres d'incendie et de secours (CIS), **1** site direction soutien, **1** site formation, **590** véhicules



57 millions € en fonctionnement
37 millions € en investissement



SDIS 66



www.sdis66.fr

1, rue du lieutenant Gourbault
 BP 19935
 66962 Perpignan cedex 09

Tél. 04 68 63 78 18